

Entre

de Saint-Lol
Marie Anne
Tudoric Fernand

et

de Benqy-
Puyvallée
No. Anne Caroline

No 301.

Gen 189 51

AUJOURD'HUI Mardi, neuf Juillet

mil huit cent soixante douze, à dix heures du matin par-devant nous
Adolphe Joseph Baptiste Tredraït de Tervin
Adjoint à le Maire d'Orléans (Loiret), spécialement délégué par M. le Maire
de cette ville, Officier de l'état-civil,

Ont comparu, en la salle publique de l'Hôtel de la Mairie, pour y contracter
mariage, d'une part, le sieur

Marie Anne Tudoric Fernand
Comte de Saint-Lol, âgé de vingt deux ans,
à Neuilly-le-Malherbe (Calvados), et domicilié
chez ses père et mère, fils mineur et légitime de

M. Alfred Comte de Saint-Lol, et de Madame
Marie Mathilde de Cauchy, présente et

contentant. D'autre part, demoiselle Marie
Anne Caroline de Benqy-Puyvallée,

âgée de vingt un ans, née à Orléans, et domiciliée
chez ses père et mère, Rue Gourvillle, No. 20,

fille majeure et légitime de M. Henri-Pierre
Marie de Benqy-Puyvallée, propriétaire, et

de Madame Marie Caroline Bocheron d'Amoy,
présente et contentant.

Les dits futurs époux ont déclaré qu'ils avaient fait
passer un contrat de mariage devant M. Bouchard

Notaire à Orléans qui en a la minute.

Lesquels futurs époux étaient accompagnés des sieurs Athanase Char

Marie, Général Baron de Charette, Officier de la Légion

d'Honneur, Commandant les Zouaves volontaires de l'État

âgé de trente neuf ans, demeurant à Paris, Avenue Mont

No. 34, ami du futur Epoux, Eugène François Cauchy, marié

de l'Institut, Officier de la Légion d'Honneur, âgé de soixante

neuf ans, demeurant à Paris, rue de Courcouronnes No. 12, Oncle

maternel du dit futur, - Benoît Pierre Jules de la Ville

Beaujeu, ancien Capitaine Adjudant major au premier

régiment des grenadiers à cheval de la Garde Royale, âgé

soixante quatorze ans, demeurant à Orléans, rue des Angles

No. 3, cousin de la future Epouse, Marie Louis Camille de
Benqy de Puyvallée, propriétaire, âgé de cinquante huit ans,
demeurant au Château de Puyvallée, Commune de Vastray,
oncle paternel de la dite future.

Nous Officier de l'Etat civil susdit, après avoir donné lecture, en présence
des parties, de leurs parents et témoins susnommés : V de l'acte de naissance
du futur époux, né à Neuilly-le-Malherbe (Calvados)
le vingt novembre mil huit cent quarante neuf, du
légitime mariage de M. Alfred Comte de

306)

Saint Pol et Dame Marie Mathilde
 De Cauchy, 3^e de celui de la future
 Grosse, née à Orléans, le trente un Août mil
 huit cent cinquante, du légitime mariage pour elle
 Louis Henri Pierre Marie de Bengy - Turval
 et Dame Marie Caroline Reichenow d'Anroy;
 3^e de celui de celui de la publication de dit futur
 mariage, faite à Orléans, le deux jours de Dimanche
 seize et vingt trois Juin de quinquante et six
 Mathilde (Calsue) les deux autres vingt trois
 et trente deux même mois, en conséquence des articles
 soixante trois et cent soixante des du code civil, asoc
 mention de l'affiche à la porte principale de l'hôtel de
 Mairie, au six deux heures, devant le dit futur
 pour l'article soixante quatre, sans qu'il soit survenu
 aucune opposition, si ce n'est du Chapitre V, Cité V
 dudit code, Article deux cent onze et suivant, contenant
 les droits et les devoirs respectifs des époux, après
 auxquelles parties ont été lues, à haute voix et l'une
 après l'autre, les priant mutuellement pour eux
 avons prononcé, au nom de celui, que lesdits Marie
 Thérèse Ludovic Fernand de Saint Pol et Demiselle
 Marie Anne Caroline de Bengy Turvalles
 sont unis en mariage, et avons déclaré le présent
 acte quel que conjointement leurs pères, mères et les
 tuteurs ont signés avec nous, notaire public
 fait audit Hôtel, le jour, mois et an susdits.

M. B. de Bengy Turvalles

M. P. L. F. de St Pol

M. B. Reichenow d'Anroy H. P. de Bengy Turvalles
 M. de Cauchy Et de St Pol

M. de St Pol 9^e de St Pol

Cauchy de la ville de Cauchy 9^e Cauchy
 de Bengy de Turvalles

M. de Bengy de Turvalles B. de Combe

M. de Honore H. de Honore

Bengy de
 Turvalles
 de Saint Pol
 d'Anroy
 de la Guère
 de Bengy
 de Turvalles
 de Honore
 de Honore
 de Honore
 de Honore
 de Honore